



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

## COMITE DIRECTEUR

### Compte rendu de la réunion du 5 février 2016

#### Membres du Comité directeur

##### Présents :

Philippe COQUET, Président	Bernard CHÊNE, Vice-président
Chantal FIEUJEAN, Présidente déléguée	Michel MISSONNIER, Vice-président
Brigitte COCHARD, Secrétaire générale	Monique PRUDENT, Vice-présidente
Alain THEYSSIER, Trésorier général	André MILANO, Vice-président
Jacques BRIFFAULT, Trésorier adjoint	Éric LOUAT, Vice-président

Bernard CHAMPEY	Pascal HERNANDEZ	Joseph SBALCHIERO
Michel COUBLE	Serge OLIVIER	Antony STANCO
Denis DA COSTA	Roger PARMENTIER	Marc VALAYER
Michelle GALLAND	Yves PIRIAC	

##### Excusés :

Hervé DI FELICE, Contrôleur de gestion	Christophe GARIN
Charles REYDELLET, Trésorier adjoint	Yves GUILLOT
Patrick POHIN, Vice-président (pouvoir à Chantal FIEUJEAN)	Christophe JACQUEMIER
Chantal FOUCHARD	Robert JEANJEAN

#### Invités

##### Présents :

Christian DEMARCONNAY, Commission administrative  
Christian VIGNOT, Commission équipements sportifs  
Jacques FARESSÉ, Directeur technique national  
Xavier MAJOREL, Directeur administratif

##### Excusés :

Daniel RAMBAUD, Commission finances

Philippe COQUET souhaite la bienvenue à tous les participants et demande de respecter une minute de silence en hommage à d'anciens vice-présidents de la F.F.S.B. récemment disparus : Jacques TRIOLIER, Claude ROUVIER et Roger BESNARD.

**1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 20 novembre 2015**  
Adoption à l'unanimité.

#### **2. Comptes financiers 2015**

Alain THEYSSIER se réjouit des bons résultats de l'exercice 2015.  
Les produits sont supérieurs à la prévision de 28 000 € (2 164 745 contre 2 136 025) et les charges inférieures de 98 879 € (2 045 072 contre 2 143 951).  
Le résultat courant aurait dû se monter à 144 672 €, mais compte tenu des difficultés à boucler le budget 2016, des provisions ont été inscrites avec l'accord de la Commissaire

aux comptes : 25 000 € pour le financement des tribunes du championnat de France Quadrettes à L'Arbresle, 20 000 € pour la communication qui a acheté de nouveaux supports pour promouvoir la candidature des Sports de Boules aux JO 2024 lancée en septembre 2015 et 25 000 € pour l'Assemblée générale à Poitiers, soit un total de 70 000 € de provisions qui ramène le résultat courant de l'exercice à 74 672 €.

Le Président précise que les 20 000 € affectés à la communication serviront également à financer les coûts de retransmissions sur l'Equipe 21 des finales des clubs Elite.

Il se satisfait des économies de fonctionnement réalisées grâce à une gestion rigoureuse, mais déplore que certaines lignes n'aient pas été entièrement consommées car des actions n'ont pas été réalisées.

Roger PARMENTIER désapprouve la présentation des comptes, en particulier, le fait que les 70 000 € provisionnés pour 2016 apparaissent dans des lignes de dépenses. Même si c'est légal, cela fausse la présentation et dissimule le véritable résultat. Il ne remet pas en cause l'opportunité des dépenses projetées en 2016, mais ces sommes devraient apparaître dans un compte d'attente.

Pour une meilleure lisibilité des comptes 2015, le Président demande au Trésorier général de faire apparaître le résultat de 144 000 €, puis d'inscrire une ligne « charges à répartir ».

Denis DA COSTA fait remarquer que son budget n'est pas totalement consommé, mais 13 500 € de dépenses concernant le site Formaboules n'apparaissent pas alors que l'argent a bien été dépensés sur 2014 et 2015.

Alain THEYSSIER répond que cette somme se retrouve en investissement.

Le Président met au vote l'approbation des comptes 2015.

Unanimité pour.

### **3. La convention d'objectifs 2016 et le budget prévisionnel 2016**

Alain THEYSSIER part des licences délivrées à ce jour, 50 480 ont été éditées soit 1 632 de moins que le chiffre définitif 2015.

Il note la baisse de 215 licences en M2 et 263 en M3 dont le manque à gagner correspond à 900 licences M4.

Il rappelle que les comités peuvent demander la suppression de licences non délivrées jusqu'au 30 avril.

La prévision de produits s'élève à 2 109 938 €, le réalisé 2015 était de 2 164 745.

Le Trésorier général détaille le sponsoring réparti entre SBM, le Super 16 et le budget général, il dépasse les 80 000 €.

25 000 € du Ministère apparaissent pour le Plan citoyen du sport et la même somme est reprise en charges dans le budget de la commission développement.

Le DTN précise qu'ils font suite à un appel à projets auquel Robert JEANJEAN a répondu pour conduire des actions dans les quartiers sensibles et dans des zones de revitalisation rurale.

Le Président ajoute que ces 25 000 € nous permettent de bénéficier d'une aide ministérielle en légère hausse pour 2016, alors que le budget du sport diminue et que les efforts sont plutôt orientés vers les fédérations olympiques avec les JO de Rio.

Le nombre de cadres mis à disposition par le Ministère reste également stable. Le Ministère est sensible à l'implication de la F.F.S.B. sur les actions prioritaires et aux résultats internationaux des seniors filles et garçons, mais le point noir demeure l'érosion de nos effectifs.

Le total des charges courantes atteint 2 115 997 pour un réalisé 2015 de 2 090 073.

Enfin, Alain THEYSSIER revient sur l'indemnisation des frais de téléphonie et d'internet des conseillers techniques. Actuellement un forfait mensuel de 60 € leur est accordé, soit une prise en charge intégrale de la Fédération dans la plupart des cas, alors que les élus ne bénéficient que de 15 € par mois.

Le cabinet comptable et la commissaire aux comptes ont attiré l'attention du Trésorier général sur l'irrégularité de cette situation, une part personnelle doit obligatoirement

restée à la charge des utilisateurs. La Fédération serait sanctionnée en cas de contrôle fiscal.

Compte tenu que le prix moyen des abonnements téléphone / Internet / télévision pratiqué par les différents opérateurs est de 55 €/mois, Alain THEYSSIER propose d'indemniser ces frais à hauteur de 60 % de la facture réelle et dans la limite de 35 € / mois, toujours sur présentation de facture.

Accord du Comité directeur.

Le Président met au vote le budget prévisionnel 2016.

Unanimité pour.

Le Président informe qu'il sera proposé à l'Assemblée générale de ne pas modifier le tarif de toutes les licences pour la saison 2016/2017.

#### **4. La réforme du mode de scrutin**

Le Président informe en préambule que Jean-Michel BRUN, Secrétaire général du CNOSF en charge du dossier de la réforme territoriale, sera présent au colloque organisé dans le cadre de l'Assemblée générale au Futuroscope.

Christian DEMARCONNAY rappelle que les principes qui ont guidé les travaux du groupe sont de donner le sentiment à tous les boulistes et dirigeants locaux qu'ils sont entendus et qu'ils participent et agissent sur les décisions fédérales.

3 paramètres ont été pris en compte :

- Les textes de loi
- La réalité du terrain et
- Les attentes des dirigeants exprimées lors de l'état des lieux.

Le mode de scrutin se veut être une consultation plus élargie et plus démocratique.

Composition du Comité directeur :

- ✓ Collège « licencié(e)s » : 20
- ✓ Collège « féminines » : 8
- ✓ Médecin : 1
- ✓ Rafle : 1
- ✓ Boule Bretonne : 1

Pour respecter scrupuleusement les 25 % de représentation des féminines dans la composition du Comité directeur, le collège des féminines est monté à 8 pour un total de 31 membres.

Il n'est pas possible de cumuler les candidatures sur plusieurs collèges.

André MILANO trouve curieux qu'une féminine puisse se faire élire dans le collège général si le quota de candidatures dans le collège féminines n'est pas atteint.

Tout candidat devra obligatoirement postuler à l'aide d'un imprimé spécifique pour une uniformité dans la présentation.

Il est proposé d'instaurer le scrutin plurinominal à 1 tour pour simplifier les opérations de vote.

S'agissant de la répartition des voix, un forfait de 10 voix est attribué à chaque ligue, les CBD disposent d'un forfait de 10 voix + 1 voix par AS + 1 voix par tranche de 50 licenciés (référence saison N -1).

Dans les comités disposant de plus de 100 voix, il est proposé d'instituer des délégués pour partager de façon égale le total des voix. Ces derniers sont désignés nominativement par l'assemblée générale de leur CBD et un délégué ne peut cumuler les mandats : 1 délégué = 1 mandat. Des suppléants devront être prévus par les CBD.

Pour le vote du Président, le Comité directeur vote à bulletin secret et l'élu est proposé à l'Assemblée générale pour approbation avec possibilité de vote à bulletin secret s'il est demandé.

Lors des AG autres que l'élective, les délégués sont également invités.

Les votes se font à mains levées : 1 main = 1 voix, sauf si le Président ou le quart des présents représentant le quart des voix demande un vote à bulletin secret. Le principe de répartition des voix des délégués est le même que lors d'une AG élective.

Les modalités de remplacement au sein du Comité directeur restent les mêmes.

Les règles de cumul et d'âge sont également inchangées.

Il est proposé une incompatibilité entre Président de ligue et membre du Bureau fédéral.

Le Bureau fédéral est actuellement limité à 7 membres, il est proposé de porter ce maximum à 15.

La préparation des opérations de vote est confiée à Claude BURLINCHON et Charles REYDELLET et la Commission nationale de surveillance des opérations électorales devra être constituée d'au moins 3 membres dont plus de la moitié non membre de la F.F.S.B.

Christian DEMARCONNAY indique qu'en accord avec le Président, les généralités de cette réforme ont été présentées en juin dernier et les finalités au Comité directeur de novembre de façon à valider les textes à ce Comité directeur pour présentation à l'AG.

Les textes modifiés ont été adressés au Ministère pour avis, ils n'ont soulevé aucune observation.

Avec cette réforme, les comités de plus de 2 000 licences perdent des voix. Rhône-Alpes qui détenait un peu plus de 50 % des voix passe à 46 %, mais la future ligue Auvergne - Rhône-Alpes sera majoritaire avec 52 % des voix.

Par contre, cette future ligue sera plus représentative de la France bouliste car elle est composée de comités à fort effectif, de comités moyens et de comités à faible effectif

Le Président remercie Christian DEMARCONNAY pour ce travail difficile, des propositions sont émises, elles concernent tous les boulistes et il appartient maintenant au Comité directeur, puis à l'Assemblée générale d'en discuter sachant que c'est l'Assemblée générale qui aura le dernier mot.

Michel COUBLE trouve inéquitable qu'Auvergne - Rhône-Alpes avec 63 % des effectifs ne disposent que de 52 % des voix et n'admet pas que le licencié de l'Isère pèse moins que celui du Poitou. Il préférerait que des postes soient réservés aux comités à faible effectif au sein du Comité directeur de la F.F.S.B.

Il demande d'arrêter d'opposer Rhône-Alpes au reste de la France bouliste car les comités de Rhône-Alpes font beaucoup de choses dans l'intérêt des boules à l'image du prochain championnat de France quadrettes pris en catastrophe par le comité du Rhône. Il trouve particulièrement inélegant de rendre Rhône-Alpes minoritaire compte tenu des efforts consentis.

Il est par ailleurs opposé à la désignation de délégués qui témoigne d'un manque de confiance et affirme que le fonctionnement d'un comité à fort effectif est tout aussi démocratique que celui des autres comités, tous les sujets sont débattus en Comité directeur.

Christian DEMARCONNAY indique que le Code du sport stipule que les membres de l'Assemblée générale ne sont pas les représentants de leur entité, mais de tous les licenciés.

Roger PARMENTIER ne voit pas en quoi le système serait inéquitable puisqu'il tient compte du nombre d'AS et du nombre de licenciés (70 % des voix). La finalité est aussi de remobiliser les dirigeants de base en leur rendant de la représentativité pour les intéresser.

La mise en place de délégués vise par ailleurs à mettre le pied à l'étrier à de futurs dirigeants en les impliquant dès maintenant.

De plus, la mesure est neutre financièrement car la création des délégués est compensée par la disparition de 7 régions.

Le Président a assisté au dernier Comité directeur de Rhône-Alpes et fait part de l'opposition des présidents de CBD sur la répartition des voix et sur la création des délégués, ils se sentent décrédibilisés.

Roger PARMENTIER rappelle que lors de réforme des quotas, un système avait été mis en place pour inciter tous les comités à maintenir leur nombre de licences avec l'institution d'amendes pour ceux qui étaient défaillants. Des coefficients avaient été calculés pour parvenir à une répartition des voix selon le principe 49 % pour les comités de plus de 2 000 licences et 51 % pour les comités de moins de 2 000. Or, le système a été dévoyé en inventant un 3<sup>ème</sup> coefficient pour les comités de 1 500 à 2 100 licences et les amendes n'ont pas été appliquées.

Compte tenu que la baisse des licences a été plus forte dans les comités à fort effectif, la part des comités de plus de 2 000 licences seraient tombée à 46 % avec les mêmes coefficients.

Monique PRUDENT indique que la première justification de la réforme territoriale est la baisse des dépenses, donc la création de délégués est illogique.

Joseph SBALCHIERO estime que si la mise en place de délégués pose des difficultés, alors il faut retirer cette proposition du texte.

Marc VALAYER considère que le président de CBD est légitime pour représenter seul son comité.

Pascal HERNANDEZ reconnaît qu'il est plus facile de s'adresser à une douzaine d'AS qu'à 200 et plus pour dégager une tendance. Lors des dernières élections, il a ressenti que le vote des comités à fort effectif n'était pas forcément fidèle à l'avis de leur base.

Il regrette aussi que ce débat n'intervienne que deux semaines avant l'Assemblée générale.

Pour Yves PIRIAC, la réforme du mode de scrutin part d'un bon sentiment avec une meilleure représentation des comités à faible effectif, mais il doute que cette mesure les remobilise véritablement.

Bernard CHÊNE admet que l'actuelle répartition des voix est une véritable usine à gaz, mais il trouve curieux de n'accorder que 52 % des voix à une ligue qui compte 63 % des effectifs. De même, la mise en place de délégués désavoue le président.

En revanche, il souhaite que les textes aillent plus loin sur la limite d'âge du président et le nombre de mandat : 75 ans et 3 mandats maximum lui paraissent raisonnables.

Serge OLIVIER estime que la priorité est le développement et que les textes dont on se dote doivent privilégier cette notion. Les comités à faible effectif doivent vivre avec la prédominance de Rhône-Alpes, la question des pourcentages n'est pas essentiel, l'important est de faire du développement.

Il fait néanmoins part de son scepticisme car il ne trouve pas d'écho pour le moment dans la Drôme pour les conventions d'objectifs qu'il tente de mettre en place.

En tant que dirigeant d'un comité à faible effectif, André MILANO n'est pas choqué que les comités à fort effectif soient majoritaires et la présence de plusieurs délégués n'est pas utile, elle ne changera pas le sens du vote.

Brigitte COCHARD estime que le mélange des voix issues des licenciés et celles issues des AS est confus. Quant aux délégués, elle y est opposée, cela discrédite les présidents.

Jacques BRIFFAULT a bien compris que ce mode de scrutin vise à intéresser davantage les AS, mais la réalité montre que ces dernières ont déjà du mal à s'intéresser à ce qui se passe au niveau départemental ou régional.

Bernard CHAMPEY considère que les élections fédérales concernent les dirigeants des comités élus pour cela, pas les AS.

Michel MISSONNIER fait remarquer que beaucoup de dirigeants d'AS le sont pas défaut et se sentent peu concernés par les élections fédérales. Il craint que personne ne se bouscule pour devenir délégué.

Christian VIGNOT répond qu'il appartient aux comités de susciter l'intérêt de leurs AS et de les faire participer au développement local à partir d'actions simples qui fonctionnent.

Christian DEMARCONNAY ajoute qu'en Poitou, des conventions d'objectifs ont été mises en place avec chaque AS pour qu'elles s'investissent et les pousser à l'action compte tenu de l'engagement signé.

Il est surpris d'entendre que les AS ne se sentiraient pas concernées par la vie fédérale, ce n'est pas son ressenti.

S'agissant des relents des dernières élections, il n'accepte pas ce procès d'intention, il a accepté le poste de président de la commission administrative dans l'unique intérêt de la Fédération non pour servir des rancœurs.

La réforme territoriale et la réforme des votes doivent gommer la guerre larvée entre Rhône-Alpes et petits comités. Il appelle à un geste fort des comités importants et compte sur ces réformes pour créer un électrochoc dans le mouvement bouliste.

Chantal FIEUJEAN indique qu'elle a mis en place des conventions d'objectifs avec les 14 secteurs de son CBD en partenariat avec la DDCS. Un classement est établi chaque année, il influe sur les participations aux qualificatifs et sur les aides CNDS, ce qui crée une véritable émulation. Elle considère qu'il est indispensable de mieux partager ce type d'initiatives qui fonctionnent bien pour les transposer ailleurs.

Sur la question des délégués, elle rappelle son opposition de même que tous les autres présidents de CBD de Rhône-Alpes.

Le Président constate qu'à part un ou deux points d'achoppement, de nombreuses dispositions font consensus et propose de voter point par point.

- Composition du Comité directeur

*Vote du Comité directeur : unanimité pour*

- Candidature sur imprimé spécifique obligatoire

*Vote du Comité directeur : unanimité pour*

- Scrutin plurinominal à 1 tour

*Vote du Comité directeur : unanimité pour*

- Répartition des voix

*Vote du Comité directeur : unanimité pour*

- Votants et délégués

*Vote du Comité directeur : 2 pour, 7 abstentions, 13 contre*

Cette proposition sera soumise au vote de l'Assemblée générale en donnant préalablement la position du Comité directeur.

- Incompatibilité entre membre du Bureau fédéral et Président de Ligue.

Le Comité directeur estime que personne ne peut exercer plus de 3 fonctions importantes par mandat.

*Vote du Comité directeur : unanimité pour*

- Age limite du Président de 75 ans au jour de l'élection

*Vote du Comité directeur : unanimité pour*

- Limiter le nombre des mandats du Président à 3 consécutifs ou non

*Vote du Comité directeur : unanimité pour*

- Passer le nombre de membres du Bureau fédéral de 7 à 15 membres

*Vote du Comité directeur : unanimité pour*

Roger PARMENTIER indique qu'il faut préciser que le remplacement dans le Comité directeur se fait par une élection complémentaire.

## **5. La réforme territoriale**

Le Ministère a donné l'obligation aux fédérations de mettre en place la réforme territoriale au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018 en respectant strictement les nouvelles limites territoriales.

Il a été souhaité lors des dernières réunions d'appliquer cette réforme dès 2017 au sein de la F.F.S.B. en début de mandat.

S'agissant des limites territoriales, des dérogations supra régionales ou supra départementales peuvent être accordées pour regrouper 2 régions ou 2 départements si le manque d'effectif le justifie, mais il faudra toujours respecter les limites territoriales. Le district sera le regroupement de 2 départements limitrophes appartenant à la même ligue, donc la Lozère ne pourra plus rester avec le Cantal.

Les dérogations infra régionales sont impossibles pour les ligues, elles ne peuvent pas être divisées. Par contre, il est possible de fragmenter le département si les effectifs et le nombre d'associations sont importants, mais dans le respect des limites du département. Les AS d'un secteur devront toutes appartenir au même département. Le secteur de Vienne ne pourra donc pas rester dans le CBD du Rhône sur le plan administratif.

Les futures régions se dénommeront Ligues Boulistes Régionales (L.B.R.).

Les 3 principes de gestion qui régissent les L.B.R. sont :

- Aucun CBD ne doit avoir la majorité au sein de l'AG de la Ligue
- Aucun CBD ne doit avoir la majorité au sein du Comité directeur de la Ligue
- Les postes de président, président délégué, secrétaire général et trésorier général ne doivent pas être détenus par un ancien même CBR.

Il faudra se déterminer pour rendre ces principes obligatoires ou fortement recommandés.

Pour faciliter leur fonctionnement, les Ligues pourraient créer des Pôles d'Activité et de Développement Bouliste (P.A.D.B.) sans la personnalité morale, ni de reconnaissance dans les statuts de la Fédération. Ils permettent à des représentants de la Ligue d'intervenir sur le terrain à des fins sportives et de développement.

Une définition officielle des Comités sportifs est également proposée, il s'agit des CBD de plus de 2 000 licences avec la même vocation que les P.A.D.B.

Il ne sera plus écrit qu'ils ont été considérés comme des CBR.

L'assemblée générale de la Ligue est composée des représentants des boulistes élus par les CBD. Chaque Ligue en déterminera le nombre suivant les déplacements que cela implique.

Chaque CBD bénéficie d'un forfait de 10 voix et d'une voix supplémentaire par tranche de 50 licenciés.

Le comité directeur de la Ligue est composé de :

- 3 membres de chaque CBD dont au moins 1 féminine élus par l'AG de leur CBD
- 6 membres élus par l'AG de la Ligue (sauf ligues de 3 CBD)

Ces nombres peuvent être diminués dans les Ligues comptant 12 CBD comme Auvergne - Rhône-Alpes ou Midi-Pyrénées - Languedoc-Roussillon.

L'essentiel reste qu'aucun CBD ne soit majoritaire au sein du comité directeur.

Pour les votes, 1 membre = 1 voix avec voix prépondérante du président en cas d'égalité. Le candidat à la présidence de la Ligue doit présenter un projet et le vote a lieu à bulletin secret.

Les ligues ont la possibilité de créer des P.A.D.B. avec l'accord de la Fédération.

Les P.A.D.B. sont censés faciliter le fonctionnement des ligues très étendues ou très peuplées en leur confiant l'organisation de qualificatifs, l'animation de projets de développement et la proximité en disposant d'un budget annexe.

Les pôles permettront aussi de faire une transition douce en matière de pratiques financières parfois très disparates entre CBR d'une même ligue (taxes et reversements).

La formalisation du regroupement en ligue peut s'opérer de 3 façons :

- Dissolution des CBR et création de la ligue. Cette solution paraît la plus facile, mais elle est dangereuse car il y aura une période de vide entre la dissolution et la création et quid du devenir du patrimoine de chaque CBR.
- Fusion / absorption : un CBR absorbe les autres.
- Fusion / création : c'est la solution préconisée par le groupe de travail, elle se déroule en 8 étapes :
  - o Rédaction du projet de fusion
  - o Désignation d'un commissaire aux apports si le patrimoine est supérieur à 1 500 000 €
  - o Validation du projet de fusion par le comité directeur du CBR 2 mois avant la tenue de l'AG du CBR
  - o Publication du projet de fusion dans un journal local 1 mois avant la tenue de l'AG du CBR
  - o Information des membres du comité directeur de chaque CBR
  - o Convocation des AG de chaque CBR
  - o Tenue des AG des CBR avec approbation de l'évaluation du patrimoine, approbation du projet de fusion, approbation des projets de statuts de la ligue et décision de dissoudre le CBR.
  - o Réunion constitutive de la ligue et formalités administratives.

Le Comité directeur opte pour la 3<sup>ème</sup> solution.

Pour éviter que les comités se renouvellent selon les règles actuelles, puis retournent aux urnes dans l'année pour le passage en ligue, le calendrier indicatif suivant est proposé :

- AG F.F.S.B. : mi-février 2017
- AG CBR et Ligues : avant fin novembre 2016
- AG CBD : avant fin octobre 2016
- AG AS et secteurs : avant fin août 2016

Le Comité directeur donne un avis favorable sur les propositions du groupe de travail, en particulier sur les 3 grands principes repris dans les modèles de statuts des futures ligues.

Le Comité directeur valide également la notion de Pôles d'Activité et de Développement Bouliste (P.A.D.B.) et la définition du comité sportif.

Cela signifie que les Deux Savoie ne pourront plus porter le titre de comité sportif, mais éventuellement de P.A.B.D.

Le groupe de travail se propose pour accompagner les comités dans ces formalités.

Le Président remercie très sincèrement Christian DEMARCONNAY et le groupe de travail pour la qualité du travail accompli et les propositions formulées dont la grande majorité a été votée par le Comité directeur.

## **6. Commission Traditionnel**

André MILANO présente un projet de réorganisation de la saison des M1 et des M2 reposant sur la séparation du programme sportif des M1 et des M2, chacun prenant des points de classement dans sa propre division.

Rien ne change pour les M2 avec le maintien du même nombre de journées de quadrettes et de doubles. L'actuel système de qualification au championnat de France doubles est maintenu.

En M1, le programme serait composé de 8 journées de quadrettes, 3 journées de doubles et 1 journée de simple (avec 3 ou 4 participants de chaque équipe).

Les points seraient attribués ainsi : 12 en quadrettes, 6 en doubles et 3 en simples.

En plus de ces journées, il faut ajouter les championnats de France Quadrettes, Doubles et Simples.

Tous les points sont pris en compte pour le classement général qui décidera des montées et descentes y compris les championnats de France quadrettes et doubles.

Certains membres du groupe de travail estiment que le principe de 4 descentes est trop sévère, cela représente 25 % de l'effectif.

Le Comité directeur n'est pas favorable à diminuer ce nombre sinon les possibilités d'accession en M1 deviendraient trop restreintes pour les 160 équipes de M2.

Joseph SBALCHIERO propose que si une équipe M1 qui devait se maintenir ne repart pas on repêche le 13<sup>ème</sup>, si une équipe M2 qui devait monter ne repart pas, on prend le 5<sup>ème</sup> et ainsi de suite.

Accord du Comité directeur.

André MILANO fait part de la proposition relayée par Patrick VERNE et Gérard GONDRAND de monter la M1 à 24 équipes pour rééquilibrer les championnats M1 et M2, mais cela va contraindre les équipes de M1 à jouer en poules de 3 toute la saison, ce qui n'est pas optimal sportivement.

Xavier MAJOREL ajoute que les joueurs qui défendent la variante à 24 craignent en fait une certaine lassitude à force que les mêmes équipes se rencontrent toute la saison et ils ont en mémoire les expériences passées qui remontent à plus de 20 ans et qui se sont soldées par des échecs.

André MILANO estime que les conditions de jeu ont changé et le projet s'adresse à une autre génération.

Le DTN regrette que la Direction technique nationale n'ait pas été représentée lors du dernier groupe de travail, il ne livre donc que son avis.

L'introduction de doubles et de simples dans la saison des M1 est une bonne chose pour la préparation des futurs sélectionnés aux championnats internationaux mais à condition de le faire dans les mêmes conditions, c'est-à-dire à l'intérieur et de prendre en compte le championnat de France de simples.

Il est également favorable à l'application du bonus défensif.

Le Président pense que la séparation des M1 et des M2 participe à une meilleure identification et à une meilleure lisibilité de notre saison sportive. Cela facilitera par la même le travail du sélectionneur.

Il est aussi très satisfait de la prise en compte des championnats de France Doubles et Quadrettes dans le classement général.

Christian DEMARCONNAY propose des compétitions par groupe avec têtes de série où chaque équipe rencontre toutes les autres équipes du groupe.

Roger PARMENTIER estime qu'il faut faire confiance au groupe de travail qui a passé des heures sur ce projet et le valider pour une année d'expérimentation.

Sur le plan financier, la dotation d'un concours national M1 se monte à 3 800 € pour un quadrette et à 3 140 € pour un Double ou un Simple.

Les conditions du Super 16 actuel seraient maintenues avec la prise en charge par la F.F.S.B. des repas des joueurs le samedi midi et la prise en charge par l'organisateur des repas des ½ finalistes le dimanche midi.

Bernard CHÊNE demande si cette nouvelle formule continuera à se voir appliqué le principe d'autofinancement imposé au Super 16.

Il est question de demander un droit d'inscription à l'organisateur revu à la baisse et un montant d'inscription pourrait être demandé aux équipes. Par ailleurs, est-ce que les indemnités de séjour et de déplacement des équipes hors Rhône-Alpes et départements limitrophes seront maintenues.

Le DTN considère que les équipes qui s'engagent en M1 doivent se donner les moyens de réaliser leur saison et qu'il faut instituer une règle financière comme pour les clubs, mais il est plus favorable à mieux doter les concours.

Monique PRUDENT alerte sur le risque d'avoir une M1 rhônalpine. La M1 doit aussi accepter de jouer hors Rhône-Alpes pour assurer la promotion du Sport Boules. Par contre, elle désapprouve le paiement d'une inscription par les équipes dans la mesure où le programme sportif est imposé. Sans vouloir casser ce qui existait, le nouveau Super 16 doit s'accompagner de nouvelles règles de fonctionnement, mais elle rappelle que s'agissant des retransmissions par Sport Boules Diffusion, les féminines ont également un droit à l'image et qu'il faudra trouver un juste équilibre entre les compétitions M1 et F1.

Le Président pense que la Fédération doit garder le contrôle sur ces compétitions qui rencontrent un grand succès aussi bien chez les féminines que chez les masculins et il faut établir un cahier des charges pour les organisateurs.

Roger PARMENTIER ne voit pas d'inconvénient à ce que la Fédération mette des moyens dans ce nouveau championnat s'il fait partie intégrante de la politique de la F.F.S.B.

André MILANO demande l'aval du Comité directeur sur les 3 principes suivants :

- Séparation de la saison des M1 et des M2
- Réorganisation de la saison sportive en introduisant des doubles et des simples
- Prise en compte des points collectifs des championnats de France pour le classement général.

Accord unanime du Comité directeur.

André MILANO soumet également au vote du Comité directeur le principe de faire tous les tirages des concours nationaux Doubles et Quadrettes au siège de la Fédération le mardi qui précède la compétition à compter de la saison prochaine. Ces tirages sont ouverts au public.

Accord unanime du Comité directeur.

#### *+ Gestion des cartons*

La règlementation actuelle n'est pas satisfaisante, ni complète et les différences de traitement selon qu'il s'agisse du volet club ou du volet traditionnel ne se justifient pas. La commission nationale des arbitres et la commission nationale Traditionnel se sont rapprochées pour rédiger des dispositions communes aux 2 volets et mettre en place une gestion des cartons.

Chaque licencié peut avoir 2 volets, mais il est référencé par un seul numéro de licence. Un carton rouge doit donc entraîner le retrait des 2 volets et les conséquences du carton rouge s'appliquent aux 2 volets. Une sanction automatique et immédiate de 8 jours de suspension pourrait s'appliquer dans l'attente de la convocation du conseil de discipline compétent.

De même, un carton jaune pris lors d'une journée de clubs et un carton jaune pris ensuite sur une journée de traditionnel doivent se cumuler.

De nombreuses questions étant encore soulevées et compte tenu des remarques formulées par Denis DA COSTA en tant que président du Conseil national de discipline de 1<sup>ère</sup> instance, la rédaction de ce texte sera finalisée en coordination sportive.

## **7. Commission féminine**

Monique PRUDENT soumet au vote du Comité directeur plusieurs propositions qui ont reçu au préalable un avis favorable du Bureau fédéral :

- Dans les concours ayant le label mixte, les parties doivent se jouer sur le cadre féminin. Cette mesure s'applique dès cette saison pour le 1<sup>er</sup> Trophée de France.

Accord unanime du Comité directeur.

- Pour les 2 concours nationaux F2 de la dernière journée de la saison en cours, seules les équipes ayant participé à au moins 5 concours avant la dernière journée (soit 6 au total) peuvent se qualifier directement. Si l'équipe gagnante n'est pas éligible ce sera la finaliste. Une petite finale sera organisée entre les équipes perdantes en ½ finale, si les deux équipes finalistes ne sont pas éligibles.

Accord unanime du Comité directeur.

- Suppression des concours qualificatifs F3 pour la saison 2016/2017. 25 doubles étaient déclarés, 16 ont joué, 7 concours étaient programmés, aucun n'est complet et un a dû être annulé. La catégorie F3 est manifestement une catégorie régionale.

Accord unanime du Comité directeur.

- Proposition que les concours nationaux F2 de la saison 2016/2017, quel que soit le nombre d'équipes, se déroulent en 4 parties sur la journée, 2 le matin et 2 l'après-midi selon un tirage aléatoire sans tenir compte des gagnantes et des perdantes. Les points sont cumulés tout au long de la saison. Le prochain Comité directeur validera les modalités telles que la prise en compte du match nul, l'application du bonus défensif,...

Monique PRUDENT précise que cette formule doit permettre de :

- Relancer l'organisation de concours et la participation des équipes dans les régions hors Rhône Alpes : un concours avec 8 équipes permet de prendre autant de points qu'un 16 voire un 32.
- Les organisateurs gardent les x équipes toute la journée
- La durée de la compétition est maîtrisée pour toutes les équipes et se terminent à un horaire correct.

Accord unanime du Comité directeur.

Roger PARMENTIER demande à prévoir le cas d'un concours avec un nombre d'équipes impair.

Eric LOUAT se fait confirmer que chaque concours peut donner lieu à un classement selon le nombre de parties gagnées et le cumul de points pour décerner les récompenses habituelles.

En F1, pour étoffer la saison sportive en traditionnel qui repose actuellement sur les 8 journées de Super 16, il est proposé de créer des Masters sur 1 ou 2 week-ends qui opposeraient des équipes de 3 à 4 joueuses sur plusieurs épreuves.

Par ailleurs, Monique PRUDENT annonce qu'elle va adresser un courrier à tous les comités pour les encourager à organiser des concours féminins en précisant qu'à partir de 8 équipes, les concours ont le label Propagande (respect des règles de dotation et des points de catégorisation), qu'aucune redevance n'est demandée par la Fédération, les comités sont invités à en faire de même et que la présence d'un arbitre n'est pas obligatoire quand le comité ne peut pas en fournir.

Enfin, l'enveloppe budgétée pour l'aide aux actions féminines n'ayant pas été complètement attribuée, une aide de 1 000 € a été versée aux 3 clubs féminins qui se sont créés cette saison et une aide a été accordée à tous les organisateurs de concours nationaux féminins.

## **8. Commission des Jeunes**

Michel MISSONNIER donne quelques informations sur les compétitions jeunes.

Le championnat des Clubs Jeunes se déroule bien même si plusieurs reports ont fait craindre que la date butoir ne serait pas respectée pour les 1/8èmes et ¼ de finales qui auront lieu les 20 et 21 février.

La journée de Multi-épreuves des 13 et 14 février tombant en même temps que le tournoi international Jeannot VEDRINE à Saint-Vulbas, la CNJ s'est pliée à la décision du Bureau exécutif de donner la possibilité aux organisateurs d'avancer leur compétition d'une semaine.

La nouvelle formule des qualifications en double a généré pour le moment la préinscription de 81 équipes en U15 et 90 en U18. Cela permettra de désigner les sites de compétition sur les 4 zones géographiques prédéfinies pour les 16 et 17 avril et 7 et 8 mai :

**Zone 1** - Aquitaine, Cantal-Lozère, Languedoc-Roussillon sauf Gard, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes (11 préinscriptions en U15 et U18).

**Zone 2** - Ardèche, Drôme, Gard, Haute-Loire, Isère, Provence Alpes Côte d'Azur (31 préinscriptions en U15 et U18).

**Zone 3** - Ain, Allier, Bourgogne sauf Yonne, Franche-Comté, Haute-Savoie, Loire, Puy de Dôme, Rhône, Saône et Loire, Savoie (37 préinscriptions en U15 et U18).

**Zone 4** - Alsace, Bretagne, Centre, Champagne - Ardenne, Ile de France, Lorraine, Nord - Pas de Calais, Pays de la Loire, Normandie, Picardie, Yonne (2 préinscriptions en U15 et 11 en U18).

Concernant les 2 équipes U15 de la zone 4 (une de la Somme et une de la Normandie), soit elles sont rattachées à une autre zone, soit elles se rencontrent sur 3 parties, afin de les rendre qualifiables par le classement. L'idéal étant que d'autres équipes se déclarent. La grande satisfaction est que ces préinscriptions sont plus importantes que la participation aux qualificatifs de la saison précédente.

Chaque zone sera couverte par un délégué et 2 arbitres, le tirage au sort de la compétition sera effectué au siège de la Fédération le jeudi qui précède. Une enveloppe de 6 000 € a été inscrite pour indemniser les déplacements des équipes. Le total des kilomètres parcourus définira le montant de l'indemnité kilométrique.

Si cette expérimentation donne satisfaction, le système de qualification pourrait être étendu à d'autres épreuves.

Les dossiers de subventions Jeunes ont été réceptionnés à la Fédération, ils seront examinés par Bruno GALLAND et Michel MISSONNIER.

### **9. Commission Sport Adapté**

Antony STANCO se félicite que la saison 2014-2015 ait confirmé le développement du Sport Adapté dans notre discipline. Le nombre d'actions, de journées découvertes ou promotionnelles a fortement augmenté.

Le Championnat de France qui s'est déroulé du 12 au 14 juin 2015 sur le site du lac de Paladru a été le fait marquant de cette saison avec 120 sportifs, 26 équipes, 14 délégations présentes et 6 régions représentées : Aquitaine, Auvergne, Midi-Pyrénées, PACA, Pays de la Loire et Rhône-Alpes  
Il remercie tous les acteurs de cette réussite.

Antony STANCO s'est rendu à Plaintel du 23 au 25 novembre avec Alain BALOCCO et Hervé CLAUZIER afin de pouvoir adapter la Rafa-Volo et la Boule Bretonne au Sport Adapté et faire une journée découverte Sport Boules avec des centres de Plaintel. Une démarche va être engagée pour adapter la Rafa-Volo au Sport Adapté comme cela a déjà été fait en Italie.

En 2014/2015, environ 2 300 personnes (jeunes et adultes) ont découvert le Sport Boules à travers 150 journées « Découverte » ou « Promotionnelles ».

10 nouvelles sections sportives ont été créées et environ 200 licences nouvelles, 4<sup>e</sup> division - loisir et jeunes ont été délivrées, mais il est encore difficile de les recenser avec exactitude et certaines AS prennent une trop grande marge.

Serge OLIVIER propose d'adapter le logiciel Bouly pour qu'un logo ou la mention Sport adapté apparaisse sur les cartons de licence et pouvoir ainsi les comptabiliser.

Le Président confirme que cette information est importante car le Ministère regarde particulièrement ces chiffres, la mise en place d'une licence Loisir Sport adapté est peut être la solution. Si le prix de la licence est exagéré, la délivrance peut être centralisée à la Fédération.

Pascal HERNANDEZ considère que ces licences ne doivent pas échapper aux effectifs des AS qui les reçoivent dans leurs installations, par contre il est favorable à verrouiller le tarif au niveau fédéral.

### **10. Equipements sportifs**

Christian VIGNOT informe que depuis la dernière présentation les règles fédérales ont évolué avec la création d'un niveau de classement international qui dépend de la FIB. Des boulodromes peuvent donc obtenir un label « continental » ou « international ».

Le schéma de cohérence des équipements sportifs et ces nouvelles règles fédérales seront présentés à la prochaine Assemblée générale, puis au Ministère pour validation.

Ce document a déjà été présenté au Ministère et a reçu l'aval de principe dans l'attente de la validation par la prochaine Assemblée générale de la F.F.S.B.  
La F.F.S.B. est la 5<sup>ème</sup> fédération à présenter un tel document.

Christian VIGNOT rappelle que ce document sera indispensable pour bénéficier des aides financières des collectivités.  
Il signale à ce sujet que 4 projets de boulodromes sont en cours en Provence avec Chorges, Briançon, Barcelonnette et Veynes.

### **11. Commission Formation**

Denis DA COSTA informe que les formations d'arbitres locaux et de jeunes officiels vont être intensifiées cette année. Le choix des formateurs est en cours et 3 dates et 3 lieux vont être déterminés.

Une réunion sur la formation « Club » est programmée début mars pour travailler sur le contenu des formations « Jeunes délégués » et « délégués club ».

La formation annuelle de délégués « Club » et délégués fédéraux aura lieu le 25 juin sur 2 sites à définir.

Eric LOUAT ajoute que des formations décentralisées seront aussi organisées dans des comités réunissant plusieurs candidats. Le déplacement d'un formateur est alors plus économique.

Enfin, Lionel ABERT va lancer une formation de moniteur de CFB comportant 5 modules sur 7 week-ends de septembre 2016 à juin 2017 pour 8 à 10 personnes.

### **12. Commission communication**

L'Equipe 21 a confirmé son engagement à retransmettre en différé les 2 finales des clubs Elite féminine et masculine. Environ 3h00 d'antenne sont accordées le dimanche 27 mars pour les masculins et le 3 avril pour les féminines.

Le choix du prestataire n'est pas encore fait, ce sera Blue Vista ou Quarterback.

Le coût de cette retransmission est de 36 000 € TTC, 2 montages sont possibles. Soit la somme est partagée de façon égale entre L'Equipe 21, le CNOSF et la F.F.S.B., soit le CNDS prend en charge la moitié du montant HT (15 000) et le solde est partagé entre L'Equipe 21 et la F.F.S.B.

Sport Boules Diffusion sera autorisé à retransmettre en direct.

Le Sport Boules sera présent sur la Foire internationale de Lyon du 18 au 28 mars 2016 dans un espace ludique partagé avec le Paddle tennis et le Footballe. 3 jeux sont mis gracieusement à disposition à condition de proposer une animation permanente sur les 11 jours de 11h à 19h.

2 nocturnes seront animées par le DTN avec des athlètes.

Au moins un élu et un conseiller technique seront présents en permanence pour promouvoir la pratique et animer des jeux concours de point et de tir. Des athlètes, des clubs et des CFB viendront également faire des démonstrations.

Bernard CHÊNE présente les maquettes des nouveaux supports de communication à l'effigie de la candidature des Sports de Boules aux JO 2024 (totems, banderoles, panneaux,...).

Pascal HERNANDEZ demande s'il est possible de bénéficier des mêmes tarifs pour les comités et les AS car les banderoles et autres bâches imprimées permettraient d'habiller les boulodromes à moindres coûts.

2 000 T-shirts avec le logo de la candidature aux JO ont été commandés à l'attention de notre jeunesse bouliste et 200 polos ont été pris pour les élus présents à la prochaine Assemblée générale de la F.F.S.B.

Enfin, Bernard CHÊNE indique que grâce à l'excellent travail de Christophe CAMPIGLIA, Sport Boules Diffusion enregistre une moyenne de 12 000 visites par mois. 97 000 h de direct ont été visionnées en 2015 et 65 000 en différé.

### **13. Questions diverses**

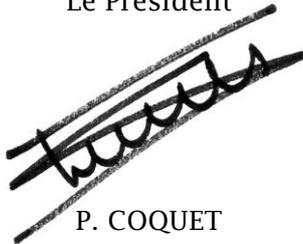
**Saison 2016/2017** : la proposition de calendrier est validée.

**Assemblée générale** : le Président demande aux responsables de secteur d'être concis dans leurs interventions compte tenu du timing très serré. Il souhaite que les rapports d'activité qui ont déjà été diffusés ne soient pas relus, mais que les échanges avec la salle soient privilégiés.

**Clubs** : le DTN souhaite relancer la réflexion sur le barème de points de l'épreuve de point de précision et sur la règle des montées/descentes en particulier entre en le National 1 et l'Elite 2 où actuellement 1 club sur 12 peut monter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50.

Le Président



P. COQUET

La Secrétaire générale



B. COCHARD